

Image not found or type unknown



location d'un commerce vide

Par **yvon49**, le **18/11/2019** à **10:56**

bonjour,

je regarde à louer un local commercial qui n'est plus loué depuis 2 mois.

avant il y avait une épicerie et je souhaite y réinstaller une épicerie.

L'ancien locataire épicier sera-t-il en droit de me demander quelque chose pour son fond de commerce ?

ou l'affaire est-elle close pour lui ?

merci

Yvon